

COVID 19

PROTOCOLE A SUIVRE A PARTIR DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

Résidence Accueil « Simone de Beauvoir » - Résidence Accueil « TY BREIZH » - Habitat Regroupé « Ty ARMOR »

Depuis le vendredi 13 septembre 2020, le département d'Ille-et-Vilaine est placé en zone de circulation active du virus (rouge). La plus grande vigilance est donc de mise au sein de notre établissement.

Ce protocole a pour objectif de préciser les nouvelles mesures qui devront être adoptées afin de réduire les risques de propagation du virus.

Un ensemble de documents lié à l'épidémie du COVID 19 est disponible aux professionnels de l'association Espoir 35 sur le « COMMUN ».

I – Présence sur site / Télétravail

Le télétravail est un mode d'organisation recommandé qui participe à la démarche de prévention des risques liés au COVID 19.

Il est considéré comme un aménagement du poste de travail pour permettre la continuité de l'activité tout en limitant les risques.

→ Afin de limiter les risques liés à la proximité au sein des espaces de travail, les professionnels de la Résidence Accueil « Simone de Beauvoir » et de l'Habitat Regroupé « TY ARMOR » seront **en télétravail 1/2 JOURNÉE PAR SEMAINE.**

Lundi matin (9h-12h30) : Mme Mélanie POUSSIER / Lundi après-midi (13h30-17h) : Mme Flora BUREL
Mardi après-midi : Mme Tiphaine BOUTEL (13h30-17h)
Mercredi matin : Mme Sylvie TEXIER (9h-10h / 12h-12h30)

Mme Flora BUREL sera principalement à l'Habitat Regroupé « Ty ARMOR ». Mme Tiphaine BOUTEL sera à l'Habitat Regroupé « Ty ARMOR » le lundi après-midi.

→ **Les professionnels en période de Télétravail RESTENT MOBILISABLES.**

Il est possible d'intervenir auprès des résidents en période de télétravail en fonction des situations.

Le télétravail ne sera pas nécessaire à la Résidence Accueil « TY BREIZH » puisque les locaux et le nombre de bureaux permettent de respecter les distances physiques.

II – Organisation du service

La prise de poste des professionnels de la Résidence Accueil/ Habitat Regroupé

Le port du masque chirurgical RESTE OBLIGATOIRE pour les professionnels.

→ Le port du masque chirurgical est **UNIQUEMENT** autorisé. Les masques en tissu ne doivent pas être utilisés lors de votre service.

Les professionnels doivent à chaque prise de poste respecter les gestes barrières suivants :

- Lavage des mains obligatoire
- Prise de température
- Port du masque
- Respect des gestes barrières : Désinfection des surfaces / Respect des distances

La désinfection des surfaces / nettoyage du Foyer de Vie :

La désinfection des surfaces doit se faire au minimum 3 FOIS PAR JOUR par les professionnels.

Le bureau de l'équipe (bureau, clavier, souris, poignée, etc.) ainsi que les espaces communs de la Résidence Accueil doivent être désinfectés par les professionnels.

→ CF. Conseils de nettoyage et désinfection + Tableau de suivi de la désinfection

		SEMAINE 38							SEMAINE 39						
		lun 14/09	mar 15/09	mer 16/09	jeu 17/09	vend 18/09	sam 19/09	Dim 20/09	lun 21/09	mar 22/09	mer 23/09	jeu 24/09	vend 25/09	sam 26/09	Dim 27/09
MATIN															
AM															
SOIR															

Le bureau de l'équipe (bureau, clavier, souris, poignée, etc.) ainsi que les espaces communs de la Résidence Accueil doivent être désinfectés par les professionnels.

Le port du masque :

Le port du masque chirurgical RESTE OBLIGATOIRE pour les professionnels et pour les résidents LORS D'UNE VISITE A DOMICILE OU D'UN ACCOMPAGNEMENT.

→ CF. Conseils d'utilisation du port du masque.

La demande d'approvisionnement en stock de masques et de matériels (gel hydro alcoolique, spray désinfectant) appartient aux professionnels.

Un mail et/ou un appel téléphonique devra être adressé à la Cheffe de Service au plus tard le mardi en fin d'après-midi.

III – Accompagnement des résidents

Les gestes barrières

Les professionnels rappellent aux résidents TRES REGULIEREMNT les gestes barrières suivants :

- Se laver les mains avec du savon ou du gel Hydro alcoolique
- Respecter la distance physique (min 1 mètre)
- Ne pas se serrer la main / s’embrasser
- Toussé/ éternuer dans son coude
- Utilisé des mouchoirs à usage unique

Le LAVAGE DES MAINS à l’eau et au savon – Min 30 secondes - doit être privilégié. Il est nécessaire d’accompagner les résidents au lavage des mains.

La DESINFECTION des mains au gel Hydro alcoolique doit pouvoir se faire dès lors que les résidents sont à l’extérieur. Les professionnels s’assurent que les résidents disposent de gel Hydro alcoolique.

Les repas

L’organisation des repas se fera de la manière suivante :

- Inscription obligatoire
- Maximum 3 participants
- Rendez-vous à 12h15 pour les participants
- Le repas sera préparé par le professionnel + mise en place de la table
- Port du masque obligatoire en dehors du repas / lavage des mains
- Installation à table en fonction du marquage
- Respect de la distance d’un mètre
- La table sera débarrassée par les résidents un par un

La prise de température des résidents doit se faire AVANT LES REPAS.

	SUIVI DE LA TEMPERATURE DES RESIDENTS - COVID 19																			
	Semaine du _____ au _____																			
	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi			Samedi			Dimanche	
Matin	Soir	Où/Temp	Matin	Soir	Où/Temp	Matin	Soir	Où/Temp	Matin	Soir	Où/Temp	Matin	Soir	Où/Temp	Matin	Soir	Où/Temp	Matin	Soir	Où/Temp
Davy J.																				
Bruno L.																				
Boris D.																				
Samuel L.																				
Hervé F.																				

Notez les observations en cas d'apparition de symptômes liés au COVID-19 (Toux sèche, difficultés respiratoires etc.)

L'accès aux locaux / bureaux de la Résidence Accueil

Les résidents sont autorisés à accéder au bureau pour un entretien à condition de respecter les gestes barrières et le port du masque.

Les transports

→ **Le port du masque est obligatoire dans le véhicule.**

Les résidents s'installent à l'arrière du véhicule dès lors que cela est possible.

→ Les professionnels désinfectent le véhicule AVANT/APRES chaque utilisation.

Les activités collectives

Les résidents ont la possibilité de se retrouver dans les espaces communs (Salon, salle à manger, etc.) à condition de respecter les gestes barrières suivants :

- **Maximum 4 personnes ;**
- **Respecter la distance physique d'1.5 mètres ;**
- **Porter un masque ;**
- **Désinfecter vos mains au gel hydro alcoolique ;**
- **Aérer les lieux** (fermer la fenêtre après votre passage)
- **Nettoyer les surfaces avec des lingettes désinfectantes**

Lors d'activités collectives à l'extérieur (sortie à la journée), un **maximum de 5 participants** sera autorisé.

Les visites de personnes extérieures :

Les visites de personnes extérieures doivent être limitées.

Les visites de personnes extérieures sont possibles mais elles restent soumises à l'autorisation de l'équipe éducative. Les personnes extérieures devront informer les professionnels pour que la visite puisse s'organiser dans le respect des mesures de protection.

→ **Le port du masque RESTE OBLIGATOIRE pour les personnes extérieures.**

Les gestes barrières suivants devront être scrupuleusement respectés lors d'une visite :

- Prise de température
- Lavage des mains obligatoire au gel hydro alcoolique
- Port du masque
- Respect des distances

→ Les visiteurs n'auront pas accès aux espaces communs. La visite se fera au domicile de la personne.

Il est nécessaire de faire apparaître dans le cahier de transmissions les visites de personnes extérieures afin de pouvoir établir une liste de cas contacts.